

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 23 mars 2016 complétant l'arrêté du 21 septembre 2015 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale et régionale des services publics pour 2016 (enquêtes auprès des entreprises et des exploitations agricoles)

NOR : FCPO1608259A

Publics concernés : entreprises et exploitations agricoles faisant partie des échantillons des enquêtes statistiques, services mettant en œuvre des enquêtes statistiques.

Objet : complément au programme des enquêtes statistiques auprès des entreprises et des exploitations agricoles de l'année 2016.

Notice : cet arrêté complète la liste des enquêtes auprès des entreprises et des exploitations agricoles de la statistique publique. Il précise le service enquêteur en charge de l'enquête et désigne les enquêtes obligatoires. L'avis d'opportunité, l'avis de conformité ainsi que le descriptif des enquêtes sont disponibles sur le site du CNIS (www.cnis.fr).

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Références : l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2013-34 du 10 janvier 2013 modifiant le décret n° 2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique, au comité du secret statistique et au comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2013 relatif aux modalités d'organisation du comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2015 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiatives nationale et régionale des services publics pour 2016 ;

Vu les avis de conformité délivrés par le comité du label de la statistique publique et disponibles sur le site du CNIS pour chaque enquête (www.cnis.fr),

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le programme d'enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'information statistique pour l'année 2016, tel qu'approuvé par l'arrêté du 21 septembre 2015 susvisé, est complété par l'annexe ci-après.

Art. 2. – Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 mars 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général,
J.-L. TAVERNIER*

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général,
J.-L. TAVERNIER*

A N N E X E

PROGRAMME D'ENQUÊTES STATISTIQUES DES SERVICES PUBLICS
AUPRÈS DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR 2016

L'avis d'opportunité, l'avis de conformité ainsi que le descriptif des enquêtes
sont disponibles sur le site du CNIS (www.cnis.fr)

1. ENQUÊTE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET OBLIGATOIRE

1.A. – *Enquête d'initiative nationale*

ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ	PÉRIODICITÉ	PRODUCTEURS Voir liste des sigles ci-dessous
Enquête sur les entreprises et le développement durable – EnDD	Ponctuelle	INSEE

Liste des producteurs

SIGLE DU PRODUCTEUR	INTITULÉ DU PRODUCTEUR	MINISTÈRE ou ministère de tutelle le cas échéant
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	Ministère des finances et des comptes publics et ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique